

Réunion du 20 juin 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient  
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF
- Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Madame Frédérique MOZZICONACCI
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CD/2016/098 - Administration générale - 5  
Proposition d'engagement du Département du Bas-Rhin aux  
côtés de communes sinistrées - Proposition de modalités  
d'aides financières aux Communes placées en état de  
catastrophe naturelle pour cause d'évènements climatiques au  
courant de l'année 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- Décide de s'engager aux côtés des Communes sinistrées, placées en état de catastrophe naturelle suite à un évènement climatique survenu à partir du 1er juin 2016, par le biais d'une aide exceptionnelle au reste à charge d'investissement,
- Décide d'ouvrir une ligne de crédits exceptionnelle pour travaux d'urgences dotée d'un montant de 1 million d'euros,
- Précise que l'attribution des aides feront l'objet de délibérations ultérieures en Commission Permanente, selon les critères fixés par le présent rapport.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160620-lmc1102510-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 23/06/16